

RENTRÉE SCOLAIRE 2025

INSCRIPTIONS SCOLAIRES dans les écoles maternelles & élémentaires publiques du 17 février au 30 avril 2025

1/ INSCRIPTIONS en maternelle et en classe élémentaire autre que CP

Sont concernés :

- Les enfants qui vont être inscrits pour la première fois en maternelle
L'instruction est obligatoire pour chaque enfant **dès l'âge de trois ans**.
- Les enfants qui changeront d'école sur la commune
- Les enfants nouvellement arrivés à GRAVELINES

Démarches à effectuer suivant les modalités détaillées ci-après.

2/ INSCRIPTIONS au Cours Préparatoire

a) **Aucune démarche n'est nécessaire** : l'inscription se fait **automatiquement** pour les enfants scolarisés dans ces **groupes scolaires** :

- Les CYGNES DU BOIS D'OSIERS
- MICHELET / ISLANDAIS
- COPERNIC/ LACORE
- Albert & Marguerites DENVERS
- LAMARTINE / VENDIESSE

b) Pour les enfants scolarisés en maternelle dans les écoles suivantes :

- **Pierre LOTI**
- **Jean MACE**

Les parents de ces enfants doivent procéder à l'inscription au CP selon les modalités détaillées ci-après.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

A partir du 17 février et jusqu'au 30 avril 2025, les parents doivent :

- Se rendre sur le portail Familles, <https://gravelines.portail-familles.com/gravelines>
- Cliquer sur l'icône « Mes documents »
- Cliquer sur « documents inscription scolaire » pour télécharger le dossier d'inscription **ou** dossier de demande dérogation (pour une inscription dans un autre établissement scolaire de la commune, sur critères définis) afin d'obtenir un certificat d'inscription scolaire.

Ce dossier est à retourner complété, accompagné des pièces justificatives :

- par le biais du portail Familles
- par mail à l'adresse : n.tacquet@ville-gravelines.fr
- par courrier : Mairie de Gravelines – Direction ÉDUCATION – Place A. Denvers – 59820 GRAVELINES
- à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, rue des Clarisses.

Munis du certificat d'inscription scolaire et du carnet de santé de l'enfant, les parents pourront ensuite procéder à l'inscription de leur enfant auprès de la Direction de l'établissement concerné, sur rendez-vous, avant fin mai 2025.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, ne disposant pas d'imprimante ou pour toutes autres informations, Veuillez contacter la Direction de l'ÉDUCATION **03.28.23.59.24** ou par mail, n.tacquet@ville-gravelines.fr